

## Convocation devant un tribunal d'instance

## Par boula86, le 21/01/2009 à 09:39

Bonjour à tous, j'ai envoyé mon locataire devant le tribunal d'instance pour refus d'augmentation du loyer et non présentation d'assurance, deux closes de résiliation du bail. Les convocations faites par huissier, la personne ne se présentera pas, est-il possible de demander une somme d'argent pour préjudice moral, suite à une lettre d'insulte et des frais de justice et de déplacements.

J'espère obtenir la radiation du bail pour enfin me séparer des locataires. merci pour les réponses